



Délibération du Conseil Communautaire

Le jeudi 28 mai 2026 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Montagrier sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 22 mai 2026 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	60	
Titulaires présents	48	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Martine Pistarino – Thierry Décima – Christèle Durieux – Pascal Devars – Patrick Gérard-Saigne- Monique Boineau-Serrano – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Frédéric Beauvier – Luc Chapuzet – Philippe Bogaert – Fabrice Jaubert – Gérard Gobert – Michel Sejourne – Jean-Jacques Desprès – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Le Mercier – Nicolas Platon – Christine Laurent – Dominique Caillou – Cécily Bergier – Uriel Gadessaud – Danièle Delpy – Stéphane Durousseau – Franck Blanchardie – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël de Luca -Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Priça Mortier – Jean-Claude Arnaud – Florent Simon – Julie Bordet – Denis Ferrand – Guillaume Durand – Joëlle SaintMartin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Pierre Albert Benedetti
Titulaires absents	12	Françoise Bourgoïn – Jean-Bruno Deroulède – Laëtitia Masclét – Hervé Toussaint – Géry Denis – Gilles Mercier – Philippe Chotard – Karine Incardona – Pierre Guigné – Brigitte Pourtier – Thierry Bacus - Mélanie Célérier
Suppléants présents	5	Jean-Paul Bouthonnier pour la commune de Bouteilles-St-Sébastien Murielle Truffy pour la commune de Cherval Régine Gauthier pour la commune de Paussac et Saint Vivien Marie-Christine Andrieux pour la commune de Petit-Bersac Michel Verlande pour la commune de St Sulpice de Roumagnac
Procuration	1	Laëtitia Masclét à Christèle Durieux

DELIBERATION N° 2026 /101 : (Code Nomenclature /7.10)**DATE : 28 MAI 2026****RAPPORTEUR : Jean-Pierre Chaumette****OBJET : Tarifs applicables dans les piscines intercommunales de Ribérac et Verteillac**

Suite à la commission du service sport qui s'est réunie en date du 05/03/2026. Il est proposé aux conseillers communautaires de se prononcer sur les tarifs ci-dessous proposés :

Piscines intercommunales		Propositions
Enfants de moins de 3 ans		GRATUIT
Enfants de 3 à 9 ans	Unité	1.50€
	Carnet de 10 entrées	12.50€
	Carte saison	30.00€
Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, 10-18 ans, étudiants (sur présentation d'un justificatif)	Unité	1.50€
	Carnet de 10 entrées	14.00€
	Carte saison	40.00€
Adultes	Unité	3.00€
	Carnet de 10 entrées	25.00€
	Carte saison	65.00€
Tarif de groupe - de 18 ans (à partir de 10 personnes)	accompagnant 1 gratuité pour 8 de + de 6 ans 1 gratuité pour 5 moins de 6 ans	1.20€
Scolaires hors CCPR		1.00€
Tarif de groupe + de 18 ans (à partir de 10 personnes)		2.50€
Accompagnateur Visiteur		0.50€
Location aquabike	1 séance	7.50€
	carte de 5 séances	30.00€
	carte de 10 séances	50.00€
Ecole de natation	1 séance 8-12 ans	3.00€
Aquagym /Aquatrainning	1 séance	12.50€
	Carte de 10 séances	85€

Gratuité pompiers volontaires, scolaires CCPR, CLSH CCPR

Les participants de l'été actif lors des séances de plongée

Une carte 10 baignades est valable pour la saison en cours et les saisons suivantes.

Location d'une ligne d'eau pour les titulaires du BESAN : 200€ pour la saison ou 70€ par mois

Location de la buvette de la piscine de Ribérac : 150€/mois

Utilisation des bassins de Ribérac par le PSIG et les sapeurs-pompiers

Le PSIG et les sapeurs-pompiers de Ribérac s'entraînent régulièrement à la piscine de Ribérac, en dehors des heures d'ouverture au public, selon un planning préétabli.

Ces séances se déroulent sans la surveillance des maîtres-nageurs sauveteurs (MNS) de la CCPR.

L'utilisation des bassins est accordée à titre gratuit.

Utilisation des bassins pour les associations de la CCPR

Dans le cadre de leurs activités, les associations de la CCPR peuvent bénéficier de la gratuité de trois séances par an.

Ces séances pourront se dérouler :

- Pendant les heures d'ouverture au public, sous la surveillance des maîtres-nageurs sauveteurs (MNS) de la CCPR.
- En dehors des heures d'ouverture, sous réserve de disponibilité, sans la surveillance des MNS de la CCPR. Dans ce cas, l'association devra fournir une attestation d'assurance ainsi qu'une copie du diplôme de son propre maître-nageur...

Location des bassins pour l'organisation d'activités aquatiques

Il est proposé la location du bassin de Verteillac en dehors des heures d'ouverture au public pour l'organisation de cours d'aquagym animés par Florian Maury, sous la responsabilité de l'association Évasion Détente Santé de Verteillac.

Dans ce cadre, l'association devra fournir une attestation d'assurance ainsi qu'une copie du diplôme de son maître-nageur.

Tarification : 75 € par soirée (deux soirées prévues durant l'été)

Location bassin pour les associations extérieures à la CCPR Club plongée de St Astier

Le club de plongée de Saint-Astier utilise les bassins une fois par semaine, de juin à août, en dehors des heures d'ouverture au public, le jeudi soir.

Il est proposé de facturer cette utilisation à hauteur de 100 € par mois.

Le conseil communautaire à l'unanimité se prononce favorablement sur les tarifs proposés ci-dessus.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 54

Votes contre : 0

Abstention : 0

**La secrétaire de séance du 28 mai 2026
Murielle Cassier**

**Le Président de la Communauté de
Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet**

Murielle CASSIER

